



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

Populations légales 2019

Commune de Corbès (30094)

Les populations légales millésimées 2019 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elles sont authentifiées par le décret N°2021-1946 du 31 décembre 2021. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019. A partir des populations légales 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, l'enquête annuelle de recensement qui devait se tenir en 2021 a été reportée en 2022. L'Insee a adapté ses méthodes de calcul des populations légales pour pallier ce report et continuer à produire des populations légales de qualité chaque année. L'adaptation des méthodes de calcul est présentée dans le document :

➤ [Adaptation des méthodes de calcul des populations légales suite au report de l'EAR 2021 \(pdf\)](#)

POPLEG T1 - Populations légales

	2008	2013	2019
Population municipale	152	167	146
Population comptée à part	2	4	1
Population totale	154	171	147

Sources : Insee, RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

Sources

Les populations légales millésimées 2019 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le **décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population**, modifié par le **décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019**. A partir des populations légales 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

Ces populations sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1^{er} janvier 2021 dans leurs limites territoriales à cette date. Les populations légales millésimées 2013 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1^{er} janvier 2015 dans leurs limites territoriales à cette date. Les populations légales millésimées 2008 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1^{er} janvier 2010 dans leurs limites territoriales à cette date.

Pour en savoir plus

- › [Données sur le même territoire](#)
- › [Les mêmes résultats pour un autre territoire](#)
- › [Historique des populations communales](#)